

20
22

PROGRAMME DE TRAVAIL



agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

SOMMAIRE

28

6

VOLET 1 PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL MUTUALISÉ

ACCOMPAGNER LES PROJETS ET DEMARCHES DE PLANIFICATION	8
Planification et documents d'urbanisme.....	9
Appui aux schémas stratégiques métropolitains.....	11
PARTICIPER AU DIALOGUE ENTRE ACTEURS ET TERRITOIRES	14
Grands projets de territoire	15
Offre de service aux territoires.....	17
CONTRIBUER À L'HARMONISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	18
Conseils et aide à la décision - Projets urbains.....	19
Développement économique.....	20
Qualité de vie.....	21
Environnement	22
Mobilités.....	23
COMPRENDRE PARTAGER ET INNOVER	24
Urbanisme durable	25
Penser le territoire de demain.....	27

VOLET 2 SOCLE COMMUN DU PROGRAMME DE TRAVAIL MUTUALISÉ

OBSERVER ET COMPRENDRE	30
Observatoire économique	30
Observatoire de l'habitat et du foncier	30
Observatoire de la mobilité	30
Observatoire de l'environnement	30
Base projets.....	30
CAPITALISER ET PARTAGER	30
Outils cartographiques et numériques.....	30
ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR	31
Animation des partenariats, des réseaux et du programme de travail	31
Veille	31
Diffusion de l'information.....	31
AIDER, ACCOMPAGNER LES MEMBRES	31
Développement d'outils et de méthodes de travail	31
Appui aux membres.....	31

32

VOLET 3 MISSIONS EN CONTRAT

CONTRATS IN-HOUSE	34
Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP).....	34
Conseil de territoire de Marseille-Provence (CT1)	34
Conseil de territoire du Pays salonnais (CT3).....	34
PRESTATIONS AUPRÈS DE PARTENAIRES	34
Région.....	34
Commune de Manosque	35
Commune de Marignane.....	35
Agence Régionale de Santé (ARS).....	35
Autres partenariats	35

PRÉAMBULE

Le programme d'activité partenarial constitue le cadre d'intervention de l'Agam, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, organisé autour des questionnements convergents de ses membres et de leurs projets partagés. Adopté chaque année par son Conseil d'Administration et son Assemblée Générale, il constitue l'expression de la volonté de travail en commun, sur certains sujets, des membres de l'Agence. En organisant **un partenariat** et **une mutualisation** des moyens et des compétences autour de réflexions à mener et de politiques publiques à préparer de façon concertée.

Ce rôle partenarial implique une posture singulière pour l'exercice de ses activités et caractérise l'Agence d'urbanisme des autres acteurs de l'ingénierie territoriale. L'Agence d'urbanisme s'évertue à maintenir le dialogue avec son partenariat par **la neutralité des approches, l'objectivité de ses analyses et la défense de l'intérêt général** au bénéfice du territoire, en raison de l'interconnexion très forte entre les différents projets et les différentes institutions.

Cette mutualisation et cet esprit partenarial vont bien **au-delà des simples travaux communs**. Ils s'expriment et s'incarnent par le partage des résultats, la réutilisation de méthodes déjà élaborées, la mise en commun d'outils, la diffusion large de la connaissance, l'implication dans la vie et le développement de la structure qui est au service de chacun et au bénéfice de tous.

C'est pourquoi la capacité à raisonner à plusieurs échelles territoriales, en raison des influences ou impacts que les options prises à une échelle auront sur les autres, infra ou supra, est centrale dans l'activité de la structure qui doit montrer de l'agilité et de la réactivité pour **être au plus proche des besoins de ses partenaires**.

LE PROGRAMME PARTENARIAL : ÉLÉMENT CENTRAL DU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Il exprime **la synthèse** des besoins d'analyse, d'observation, d'information, d'expertise, d'étude, de prospective dont chacun des membres pourra disposer à terme pour définir ses politiques publiques.

Il se décline en deux grandes natures de missions :

- ▶ **les missions permanentes qui constituent le socle partenarial de l'Agence**. Elles regroupent notamment **l'observation, le traitement de la donnée, l'animation du partenariat et l'appui technique aux membres** ;
- ▶ **les missions d'accompagnement des politiques publiques : études, réflexions, projets** territoriaux et thématiques, prospective ; partie variable du programme en fonction des **demandes** et des **besoins** exprimés par les partenaires. Ces missions sont conduites sur l'année, plus fréquemment de façon pluriannuelle ;
- ▶ **les activités sectorisées** qui regroupent les différents contrats que l'Agence passe avec ses partenaires et qui représentent une part minimale de son activité.

Les missions évoquées ci-dessus sont regroupées en 5 chapitres thématiques, reprenant les grands axes d'interventions de l'Agence.

LE CONTEXTE DU PROGRAMME 2022

Avec un début de mandat encore marqué par la gestion de la crise sanitaire et les plans de relance, la préparation du programme partenarial mutualisé 2022 s'est faite de façon plus tardive comparativement aux années précédentes. Les boucles de discussions nécessaires à la détermination des mutualisations, les arbitrages imposés par le contexte financier ont sensiblement décalé les calendriers. Ce programme sera ainsi soumis et ajusté en fonction de l'expression des besoins des partenaires au cours de l'année, y compris dans les moyens consacrés à certaines missions qui n'ont pas encore été budgétées ou font l'objet d'arbitrages.

Pour autant, le programme 2022 s'inscrit dans une logique de poursuite du programme 2021 confirmant le caractère pluriannuel des accompagnements et missions de l'Agence. Que ce soit dans le domaine de la planification (SCoT, PLUi), de la mobilité, de l'habitat, les missions du programme se situent dans la continuité des réflexions engagées ou dans la déclinaison et la mise en œuvre de documents de programmation. Il apporte également de nouvelles perspectives en matière d'accompagnement des collectivités dans les politiques publiques mises en œuvre par l'État (Programme Petites Villes de Demain, réflexions territoriales).

Enfin, il propose des évolutions méthodologiques afin de maintenir un haut niveau d'appui aux membres afin que le contexte de contraction sensible des finances publiques pénalise le moins possible les besoins d'accompagnements exprimés.

LA PLANIFICATION RESTE TRÈS STRUCTURANTE DANS LE PROGRAMME.

Focalisant les besoins depuis quelques années, les démarches de planification concentrent à elles-seules plus d'un tiers du programme (38 %). Si on y ajoute l'ensemble des besoins en matière d'études urbaines, ce sont les 2/3 des capacités du programme qui sont mobilisées. Pour autant, cette très forte dominante ne doit pas masquer les besoins dans les autres thématiques, objets d'accompagnement des politiques sectorielles, tant les besoins restent à un niveau important.

Année après année, **le travail en réseau de l'Agence d'urbanisme**, notamment à l'échelle régionale confirme les besoins en savoir-faire et la facilitation des apports d'une ingénierie résiliente. Elle permet un meilleur partage de la connaissance, elle facilite la compréhension des différents niveaux territoriaux, elle accélère la capitalisation des expériences.

La mutualisation des démarches et méthodes se confirme aussi année après année. Il s'agit sûrement d'un des intérêts majeurs du travail mutualisé de l'Agence d'urbanisme de pouvoir faire bénéficier les membres des expérimentations, développement de méthodes ou des résultats menés dans d'autres démarches. Ainsi, **directement ou indirectement**, chaque membre de **l'Agence bénéficie des avancées et développements**.

Le programme partenarial mutualisé 2022 reste donc très centré d'abord sur l'urbanisme, et l'accompagnement des politiques sectorielles mais, par le socle et les missions exploratoires, il entend apporter également à ses membres, expertise, innovations et dimension stratégique ; cœur de la valeur ajoutée de l'Agam.

FRÉDÉRIC BOSSARD
Directeur Général de l'Agam



PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL MUTUALISÉ

Travaux pour les membres (hors contrats)



ACCOMPAGNER LES PROJETS ET DÉMARCHES DE PLANIFICATION



PLANIFICATION ET DOCUMENTS D'URBANISME

La planification et la réalisation de documents d'urbanisme est un des piliers des travaux menés par les agences comme le rappelle la note technique du 30 avril 2015. Au carrefour des connaissances et socle des politiques publiques locales, ces documents permettent, à partir de diagnostics, d'orientations et de prescriptions règlementaires, de tracer les perspectives d'évolution du territoire au service de ceux qui le compose.

SCOT MÉTROPOLITAIN

Dans la lignée des travaux déjà réalisés en 2021, s'articulant notamment autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), l'Agam poursuit son action au service de la Métropole et interviendra également sur d'autres volets du document : finalisation du diagnostic, réalisation du Document d'Orientation et d'Objectif (DOO), version finale du PADD, travail sur les secteurs d'enjeux... L'Agam prendra également en charge le DAACL suite à la réalisation du SDUC en 2021.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Finalisation du diagnostic	255	X									
Élaboration du PADD		X									
DOO		X									
Secteurs d'enjeux Étang de Berre		X									
Paysages du quotidien / Paysage à requalifier du SCoT		X									
Alimentation du DAACL DU SCoT		X									

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

PLUi MARSEILLE PROVENCE

Comme pour le SCoT, l'Agam maintient un haut niveau d'implication pour le PLUi du territoire Marseille-Provence, approuvé en 2019 et faisant l'objet de deux modifications en 2022. Celles-ci relèvent de modifications réglementaires, de prise en compte de projets urbains notamment dans une perspective plus large d'adaptation du document aux réalités du territoire. Le projet de création d'une OAP autour des thèmes de la nature et de l'environnement mobilisera largement les équipes au-delà des seuls travaux réglementaires. La préfiguration d'un Plan Vert permettra également de préparer l'atterrissage opérationnel des orientations fixées par le document.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Modif 2 (rapport de présentation + enquête publique)	345										
Modif 3 évolution réglementaire											
Modif 3 Analyse des servitudes d'attente											
OAP thématique Résilience du territoire / Prescriptions graphiques / Préfiguration Plan Vert											
Benchmark PLUi											
Production et constitution des dossiers d'évolution du PLUi											
Intégration réglementaire des projets urbains			X								
OAP sectorielles											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

PLUI CT4

Autre grand chantier de planification, l'Agence poursuit son accompagnement auprès du Pays de l'Aubagne et de l'Étoile pour la phase de concertation, l'intégration des modifications au projet, l'approbation et la mise en œuvre du document. L'Agam parachèvera sa mission avec une forte dimension pédagogique pour favoriser la bonne appropriation du document par les équipes techniques et par la formation des instructeurs.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Arrêt PLUi	445										
Appui à l'animation de la démarche (1)											
Réunions publiques et appui à la concertation (3)											
CDPENAF (4)											
Avis PPA : animation, analyse et suivi (5)											
Guide PLUi (6)											
Enquête publique (8)											
Reprise du dossier avant approbation (9)											
Formation des instructeurs et pédagogie auprès des équipes techniques (2+10)											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

2

APPUI AUX SCHÉMAS STRATÉGIQUES MÉTROPOLITAINS

SCHÉMA ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Cette année le travail se structurera essentiellement autour de l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant. En 2022, l'Agam et l'ensemble de ses partenaires étudieront l'offre locale de logements étudiants. De nouveaux membres devraient également intégrer cet observatoire qui se veut être un outil d'aide à la décision et d'accompagnement des collectivités. L'OTLE s'inscrit dans le cadre d'une convention nationale faisant la part belle au partenariat. Localement il regroupe le CROUS, Aix Marseille Université, AMP, l'Aupa et l'Agam.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE)	80	X									

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

SCHÉMA DE L'IMMOBILIER DE BUREAU

Après une année 2021 marquée par le fort investissement du sujet à l'échelle métropolitaine, 2022 sera celle d'une approche territorialisée en faveur des services de la Ville de Marseille avec l'étude de ses déclinaisons locales.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Estimation des besoins en immobilier de bureau	15										

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

Plusieurs chantiers se poursuivent dans le cadre de l'élaboration du PCAEm. L'Agence est sollicitée pour participer à l'animation de la démarche entre les services métropolitains, le suivi des actions entreprises et les déclinaisons réglementaires des orientations.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Accompagnement au plan d'actions	20	X									

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

PLAN DE PAYSAGE (AMP)

Dans le cadre de ses missions, l'Agam sera en charge d'analyser l'intégration des objectifs de qualité paysagère dans les PLUi métropolitains. L'objectif est d'identifier les leviers réglementaires disponibles pour favoriser son application dans les documents d'urbanisme et de participer à l'animation de la démarche.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Analyse des PLUi et leviers réglementaires	15	X									

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Dans la perspective d'aboutir prochainement à l'arrêt et l'approbation de son PLUi, le CT4 sollicite également l'Agam afin de réaliser son RLPI pour fixer les obligations en matière de publicité sur son territoire et ainsi compléter le panel de document d'urbanisme actualisé au service des politiques publiques locales.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Premiers éléments de diagnostic et orientation	15										
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Les attentes sont nombreuses autour de cet enjeu majeur en matière de développement durable. L'Agence participera à l'animation du SDE, à son partage avec les autres services métropolitains avec une étude plus thématique autour de la question des transports (fiche toujours à préciser).

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Note d'enjeux pour le Schéma Directeur des Énergies	10	X									
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Après avoir œuvré en 2021 à la réalisation du diagnostic du PLH, l'Agam contribue à son programme d'actions. Elle mobilisera donc toute son expertise afin d'alimenter ce futur PLH métropolitain à 92 communes, indispensable à la mise en œuvre de politiques de l'habitat adaptées au territoire et à ses enjeux.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Contribution au programme d'actions du PLH (dont LLI)		X									
Prospective habitat CT1	130										
Appui à la VDM pour analyse des permis de construire											
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											

PLAN DE MOBILITÉ

Le plan de Mobilités continue de mobiliser l'expertise de l'Agence depuis son approbation en 2019. Après avoir notamment participé au processus de concertation et avoir réalisé différents volets du document, les travaux s'articulent autour des 32 indicateurs de suivi, retenus sur la base de travaux réalisés par l'Agam. Une restitution est également prévue à un comité élargi de partenaires (État, Région, Département, communes, associations...).

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Mise en place de l'évaluation annuelle du Plan de Mobilité 2020-2030 de la Métropole	30	X									
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											



PARTICIPER AU DIALOGUE ENTRE ACTEURS ET TERRITOIRES



GRANDS PROJETS DE TERRITOIRE

PROJET MÉTROPOLITAIN

Après les changements induits par la période électorale et la crise sanitaire, et au vu des évolutions législatives, notamment la loi 3DS, le projet métropolitain est amené à évoluer. Pour l'Agam, il s'agit d'une part d'actualiser les outils existants (outil à la maille, Metro'scope...) mais aussi de relancer les cycles des « Conversations du futur ». L'Agence appuiera également la mise en place du Conseil de Développement en fournissant données, analyses et supports thématiques pour leur permettre de consolider leur analyse et leurs propositions.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Mise en débat et prospective : impact des crises sur le territoire et relance des "Conversations du futur"		X									
Aide à la définition et à l'animation du dispositif "Métropole de projets" et accompagnement de la réforme métropolitaine (dont outil à la maille)	150	X									
Appui à la mise en place du Conseil de Développement : animations, études et supports thématiques		X									

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT (PPA) DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

Après avoir réalisé le Schéma de préfiguration, le Schéma des équipements de proximité et avoir contribué à de nombreux travaux liés au PPA, l'Agence poursuit ses études dans ce périmètre, en lien avec les signataires du contrat de projet (État, AMP, Ville de Marseille). Les études portent sur des thématiques différentes à croiser pour aborder la richesse et la complexité de l'hypercentre marseillais. Ainsi, les travaux seront menés sur la protection du patrimoine à travers le SPR, la stratégie foncière ou le renouvellement urbain sur le secteur NPNRU. L'étude Quartiers Libres n'est pas en reste et va traiter plusieurs thématiques : stratégie économique, monitoring autour de la gare Saint-Charles, art urbain, espaces publics et stationnement.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Mission d'accompagnement pour les procédures, d'évolution, ou d'élaboration d'outils de protection du patrimoine (SPR)											
PPA Action 4 : stratégie foncière / Présentation des travaux + entretiens pour vision globale											
Observatoire des impacts (monitoring) de la nouvelle Gare Saint-Charles sur le centre-ville											
Stratégie opérationnelle de développement économique du secteur Saint-Charles Belle-de-Mai/Quartiers Libres	175										
Stratégie de développement de l'art urbain marseillais en centre-ville : focus sur Saint-Charles – Belle de Mai – Arrière Port											
Étude Espaces Publics et stationnement 1 ^{er} -3 ^e : Focus Saint-Charles et Belle-de-Mai											
Confortement de la démarche de renouvellement urbain en tissu constitué sur le grand secteur NPNRU « GCV GPMM »											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

POLITIQUE DE LA VILLE

L'Agence poursuit son rôle d'accompagnement sur la politique de la ville dans la perspective du nouveau Contrat de ville à venir en 2023. L'Agam poursuivra ses travaux de typologies de Quartier Politique de la Ville (QPV) notamment sur les dynamiques des Quartier de Veille Active (QVA). La mobilisation de nouveaux indicateurs et un important travail cartographique doivent permettre de présenter synthétiquement les enjeux des territoires concernés.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Diagnostic des territoires prioritaires de la politique de la ville sur la Métropole	80	X									

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

TRAVAUX VILLE-PORT

Les travaux pluriannuels et partenariaux se poursuivent sous l'égide de la Métropole, du GPMM et de la Ville, l'État étant garant de la démarche. L'EPA Euroméditerranée participe également à ces travaux, notamment sur le dialogue ville-port. La Charte Ville-Port prévoit un nouveau cycle de dialogue davantage orienté entre partenaires cette année. La numérisation du Masterplan se poursuit sous format SIG pour en faciliter son utilisation par les partenaires. Le schéma directeur de Grand Estaque, réorienté en 2021 vers une approche plus opérationnelle, devrait voir le jour en 2022. L'étude du patrimoine portuaire démarrée en 2021 se poursuit. Enfin, de nouvelles demandes du Port et de la Métropole enrichissent ce volet du programme de travail autour de projets tels que le Port center ou des aménagements transitoires. La métropole sollicite l'Agence sur un volet plus réglementaire, dans le cadre de l'OAZIP, ce qui aboutit à un panel de travaux denses et variés pour répondre à l'ensemble des besoins exprimés. À noter que les travaux Ville-Port comprennent également l'étude urbaine sur le secteur St-André/St-Henri et les travaux ayant trait à la toile industrialo-portuaire, mentionnés plus loin dans le programme de travail.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Appui au Dialogue Ville-Port (dont groupe de travail emploi)											
Numérisation du Masterplan des bassins est											
Schéma d'ensemble Grand Estaque											
Valorisation du patrimoine historique portuaire	145										
Étude de faisabilité d'un Port Center											
Appui au lancement d'AMI pour des aménagements transitoires											
Appui à la traduction des éléments de l'OAZIP dans les compétences de la Métropole											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

2

APPUI AUX RÉFLEXIONS ET DÉMARCHES DES TERRITOIRES

MARSEILLE

L'Agam croise les analyses sur différents secteurs marseillais dans le cadre de démarches à plusieurs échelles, à savoir le SCoT, la convention partenariale autour de la charte Ville-Port et les études urbaines mutualisées entre le territoire Marseille-Provence (CT1) et la Ville de Marseille. Même si les contextes de réalisation de ces études diffèrent, elles partagent certains objectifs comme l'identification des enjeux territoriaux afin de concilier objectifs d'intensification urbaine et qualité de vie pour les habitants et usagers. L'Agam fait ainsi profiter les collectivités de l'expertise qu'elle a acquis au fil du temps et à travers une approche multi-thématique (habitat, équipement, économie, mobilité, environnement...). Elle traduit ces éléments de manière pédagogique en poursuivant son appui aux services de la Ville de Marseille auprès des instructeurs des autorisations du droit des sols.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Secteurs d'enjeux du SCoT (Marseille nord, Grand centre-ville, Vallée de l'Huveaune)	340										
Étude urbaine Saint-André / Saint-Henri											
Étude préalable d'identification des sites											
Études de secteurs mutualisées CT1 VDM : secteur 1											
Animation des commissions d'urbanisme											
Appui aux instructeurs de la Ville											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

AUX VILLES MOYENNES ET AUTRES COMMUNES

Ces communes participent activement au maillage métropolitain et connaissent un fort développement. Elles constituent un terrain d'étude privilégié et l'Agence se met en position de leur offrir un panel de services et d'études pour compléter leur ingénierie territoriale. Cela passe par le dispositif Petites Villes de Demain qui œuvre cette année sur 9 communes du département dont 6 sur Aix-Marseille-Provence. L'Agam travaille plus particulièrement avec Sénas et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Des travaux sont également plébiscités par le Conseil départemental à travers une étude sur 3 centres de communes hors périmètre métropolitain et la proposition d'une étude pour favoriser la compréhension des dynamiques de l'habitat auprès des communes qui le souhaitent.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Petites Villes de Demain : Port Saint-Louis-du-Rhône	310										
Petites Villes de Demain : Sénas											
Petites Villes de Demain : Ateliers sur les financements 2021		X									
Petites Villes de Demain : Analyse des conventions cadres 2022		X									
PVD / secteurs d'enjeux CD13 : Saint-Martin-de-Crau											
Études sur 3 centres : Eygalières, Le Paradou, Mas-Blanc-des-Alpilles											
Compréhension des dynamiques de l'habitat auprès des communes (Cabannes)											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■



CONTRIBUER À L'HARMONISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES



CONSEILS ET AIDE À LA DÉCISION - PROJETS URBAINS

TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

Ces études urbaines synthétiques, dites de « pré-faisabilité » dont les demandes sont partagées par le territoire Marseille Provence et la Métropole, se sont progressivement étoffées pour mobiliser les thématiques nécessaires à l'appréhension des enjeux du territoire : mobilités, habitat, économie, équipement, environnement... Néanmoins, elles restent des demandes ponctuelles, autour de sites identifiés progressivement au cours de l'année.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Étude de projets urbains 1 : Capelette	240			■	■		■				
Étude de projets urbains 2 : Les Gargues				■	■		■				
Étude de projets urbains 3 : ZAC de la Jarre					■	■		■			
Étude de projets urbains 4 : Saint-Louis Sucre					■	■		■			
Étude de projets urbains 5 : Luminy MI-Biopark					■	■		■			
Étude de projets urbains 6 : Cuges-les-Pins					■	■					
Étude de projets urbains 7 et suivantes : à engager					■	■					
Mise en comptabilité Commissariat					■		■				

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

TERRITOIRE PAYS DE L'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE (CT4)

Dans la continuité des travaux de planification du PLUi du territoire, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile sollicite l'Agence pour conduire des études de projets urbains complémentaires. Pour l'heure, elles se sont concentrées sur la commune d'Auriol mais d'autres sujets ont également émergé, notamment autour des questions de Centre-ville et de mobilité, du Val'Tram et ses futures stations.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Études de projets urbains : Auriol (cimetière paysager, aquaparc) et autres à engager...	80	X	■	■	■	■					

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

AUTRES ÉTUDES DE PROJETS URBAINS

L'étude pour un schéma global d'aménagement du secteur aéroportuaire relève de la Métropole et mobilise plusieurs compétences dans les territoires. Cette réflexion anticipe aussi les sollicitations pour des études de projets urbains émanant de différents partenaires.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Schéma global d'aménagement du secteur aéroportuaire	150	X	■	■							

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le travail sur l'économie mobilisera plusieurs types d'études dont ceux portant sur les indicateurs socio-économiques, conduit de manière récurrente pour l'EPA Euroméditerranée. Depuis plusieurs années, l'Agam poursuit également son travail sur l'emploi et les établissements dans les secteurs spécifiques, de manière continue. Une nouvelle demande de la Métropole portera sur son positionnement dans l'espace euro-méditerranéen.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Indicateurs du Positionnement Euromed Afrique											
Travaux sur les indicateurs (données socio-éco des quartiers EPAEM + suivi des emplois et des établissements)	120										
Observation de l'emploi et des établissements au sein des quartiers ZFU, QVP et Euroméditerranée											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

ÉTUDES SECTORIELLES ET FILIÈRES : TOURISME DURABLE

Cette année, deux partenaires sollicitent l'Agence sur la question du tourisme et des perspectives concernant la filière en croisant l'analyse avec les enjeux du développement du territoire. Ce secteur d'activité, après avoir fait les frais de la crise sanitaire, connaît des mutations notables avec la prise en compte de l'impact environnemental qu'il a sur le territoire.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Benchmark sur le tourisme et transition écologique											
Tourisme durable et développement d'une nouvelle offre touristique à Marseille	55										

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

ÉTUDES SECTORIELLES ET FILIÈRES : AUTRES

Ces travaux se poursuivent depuis plusieurs années à l'Agam et permettent de croiser approches quantitatives et qualitatives afin d'éclairer la Métropole et les acteurs locaux sur les dynamiques économiques territoriales par filières. La logistique et la toile industriel-portuaire s'inscrivent dans la continuité de 2021 tandis que l'étude sur la filière cinéma est une nouveauté 2022.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Toile industrialo-portuaire											
Identification de l'existant et proposition d'un schéma organisationnel intégré au SIG métropolitain + recherche de site	185										
Diagnostic et enjeux stratégiques pour la filière Cinéma / Audiovisuelle / Multimédia de la Métropole											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

EMPLOI ET INSERTION

La connaissance des dynamiques de l'emploi et de l'insertion est un des piliers de la connaissance du territoire. À la demande de plusieurs partenaires, l'expertise de l'Agence se renforce sur ces sujets à forts enjeux. Si les attentes ne sont pas identiques, le croisement des analyses et la multiplicité des approches s'appuient également sur les travaux menés dans le cadre de l'Observatoire économique territorial.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Appui à l'évaluation des impacts des actions Euromed sur l'emploi et les créations d'entreprises											
SPEIT et étude longitudinale d'observation de chercheurs d'emplois / RSA	50										
Suivi et analyse conjoncturelle de l'emploi											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

3

QUALITÉ DE VIE

QUALITÉ D'HABITER

Cet enjeu rendu incontournable par la crise sanitaire et les épisodes de confinement est aussi un axe de travail fort des partenaires. L'Agence poursuit donc ses travaux et met à disposition son expertise pour les accompagner à travers différentes approches : propositions complémentaires pour l'OAP Qafu de la Métropole, organisation de séminaires dans le cadre de la Charte de la Construction Durable de la Ville de Marseille, appui à l'Espace Accompagnement Habitat... L'Agence participe activement à l'animation des réflexions et à la diffusion des connaissances.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Consolidation de l'Atlas du parc locatif social											
Qualité logement en lien avec le PLUi											
Analyse exemption à la loi SRU											
Appui à la structuration et au déploiement de l'Espace Accompagnement Habitat											
Étude sur l'encadrement de la production de logements sociaux	175										
Séminaire de la Charte construction durable											
Analyse des marchés de l'immobilier (EPF)											
Base de données DVF (indicateurs et perspectives)											
VOC Métropolitaine		X									

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

QUALITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE

Dans un contexte de compétition inter-territoriale accrue et de nouvelles tendances démographiques, dont les conséquences post-crise sanitaire sont encore difficiles à évaluer, l'Agence poursuit ses études et les fait évoluer pour mieux répondre aux enjeux urbains contemporains. Cela passe par la poursuite de son travail d'observation et d'analyse autour de la réalisation des permis de construire sur le périmètre métropolitain et un traitement spécifique pour Marseille, réalisés depuis maintenant plus de 25 ans ; des études d'évolution de tissus sur 4 sites marseillais, mutualisées entre la Ville et le Conseil de territoire Marseille-Provence et enfin des études urbaines synthétiques, issues de la participation de l'Agence aux ateliers d'urbanisme municipaux.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Suivi des permis de construire et de la production de logements											
Évolution des tissus urbains et centraux en lien avec le PLUi + ville des proximités (étude de capa)	255										
Études urbaines liées aux ateliers d'urbanisme											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

ÉQUIPEMENTS ET USAGERS

Il s'agit d'accompagner les territoires pour leur permettre d'offrir une meilleure qualité de vie en matière de services et d'équipements. En effet, une approche territorialisée permet de s'assurer de l'adéquation entre les besoins et l'offre et doit permettre aux collectivités, par les analyses produites, de répondre de la manière la plus efficiente possible (travaux de prospective scolaire, études EAJE et restauration scolaire). En complément, cette année l'Agam réalisera un benchmark pour mesurer l'impact de la future Cité internationale de Marseille sur le territoire sous l'impulsion du Département.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Benchmark pour mesurer l'impact de la Cité internationale de Marseille sur le territoire											
Prospective scolaire : mise à jour données	85										
Études urbaines liées aux écoles											
Plan école : volet gymnase											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

4

ENVIRONNEMENT

ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Les espaces de nature du territoire sont protéiformes et demandent un traitement idoine selon leurs spécificités, à la lumière des évolutions liées au changement climatique et à la pression démographique. Pour ce faire, l'Agam travaillera à décliner les orientations de l'Atlas métropolitain de la biodiversité dans la planification et à identifier les sites propices. Enfin, l'Agence produira l'étude sur la fréquentation du massif de l'Étoile afin d'éclairer les élus métropolitains et locaux dans leur prise de décision, pour agir en matière de gestion des flux.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Exploitation et valorisation des données de l'Atlas métropolitain de la biodiversité dans l'aménagement et la planification territoriale	65	X									
Identification de sites favorables à la mise en œuvre de mesures de compensation écologique		X									
Étude sur la fréquentation du massif de l'Étoile :											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

LITTORAL

Le littoral est une caractéristique majeure du territoire, un espace d'enjeux forts où se croisent les approches et thématiques : environnement, économie, risques, préservation du patrimoine naturel, pratiques de loisirs... Les sujets ne manquent pas et l'Agence approfondit son expertise pour accompagner ses partenaires dans la définition de leurs politiques locales dédiées. Ces travaux s'exerceront sur le volet réglementaire, à travers le SCoT, sur les pratiques littorales pour le Département ou encore sur le plan du projet urbain, notamment en partageant ses travaux sur le trait de côte et en accompagnant les réflexions de la Ville de Marseille sur le sujet.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Enjeux du littoral du SCoT	140										
Pratiques sportives de pleine nature sur le littoral (dont entretiens)											
Appui à l'élaboration du PDESI											
Enjeux d'aménagement du littoral											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

ESPACES AGRICOLES

La dimension agricole fait partie intégrante des enjeux du développement durable. À ce titre, l'Agence est sollicitée par la Métropole pour analyser et cartographier les dynamiques agricoles (Recensement Général Agricole). Elle travaillera également sur les potentiels irrigables du Canal de Marseille dans la lignée de ce qui a déjà été réalisé pour le Canal de Provence.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Analyse des nouvelles données agricoles du RGA pour le PAT	40	X									
Définition de l'aire d'influence du canal de Marseille et du potentiel agricole irrigable											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

INDICATEURS ÉCO-ENVIRONNEMENTAUX

L'Agence poursuit et approfondit son travail sur les indicateurs de l'Ecocité pour l'EPA Euroméditerranée après l'actualisation menée en 2021. Cette année les données seront mises en ligne sous forme de tableau de bord afin de faciliter l'utilisation et la diffusion de ce travail de suivi et d'évaluation des impacts des projets menés dans le territoire.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Actualisation des indicateurs de l'Ecocité - création tableau de bord	20										

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

PLANS LOCAUX DE MOBILITÉ

Les Plans Locaux de Mobilité (PLM) découlent du Plan de Mobilité approuvé par la Métropole et incarnent sa déclinaison territoriale. L'Agam a commencé son travail sur le littoral sud-est, à La Ciotat, Cassis et Ceyreste. Un travail que poursuit cette année l'Agence en participant au diagnostic du PLM de Marseille-Centre à venir.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Poursuite des travaux PLM pour les territoires pilotes : Centre-Ville de Marseille + La Ciotat	80	X									
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											

ÉLECTROMOBILITÉ

Sujet devenu incontournable pour la mobilité, en plein essor, l'Agence participera activement à la réalisation du schéma d'Infrastructure de Recharge de Véhicule électrique (IRVE). Rendu obligatoire par la loi Climat dans le cadre de la mise en place d'une Zone de Faible émission (ZFE), l'objectif est d'établir une stratégie territorialisée à partir du diagnostic réalisé au préalable à l'échelle départementale, en lien avec les partenaires comme Enedis. C'est pour contribuer à l'animation partenariale de la démarche et à une meilleure connaissance des dispositifs que sera conduit un séminaire sous l'égide du Conseil départemental.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Schéma Directeur Infrastructure de Recharge de véhicule Électrique (SDIRVE)	50										
Séminaire IRVE											
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											

TRANSPORTS EN COMMUN

L'Agam poursuit son travail d'accompagnement en faveur de la mise en place d'un observatoire des effets du tramway. Plusieurs publications thématiques sont prévues pour communiquer sur les effets observés et attendus de son déploiement.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Mise en place d'un observatoire des effets du tramway	65										
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											

MODES ACTIFS

Les modes actifs participent au développement durable du territoire et bénéficient d'une attention accrue. L'Agence est sollicitée à la fois par la Métropole dans le cadre de la concertation et de la finalisation du Plan Piéton métropolitain, et par la Ville qu'elle accompagnera dans ses réflexions. Celles-ci porteront sur les espaces publics et feront l'objet d'une étude approfondie.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Accompagnement sur les aménagements fonctionnels de mobilité et les espaces publics	30										
Concertation et finalisation du Plan Piéton métropolitain		X									
<i>Pilote de la mission / À l'origine de la demande</i> ■ <i>Partenaire directement intéressé</i> ■ <i>Partenaire indirectement intéressé</i> ■ <i>Informé</i> ■											



COMPRENDRE PARTAGER ET INNOVER

URBANISME DURABLE

URBANISME ET SANTÉ

L'Agence s'est portée candidate à des appels à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de participer à une meilleure intégration des enjeux de santé aux documents de planification, en particulier dans les Scot et les PLUi. Dans la lignée des premiers travaux conduits sur le sujet, l'Agam co-animera également un séminaire sur l'urbanisme et la qualité de l'air. Elle animera également la réflexion sur les zonages alternatifs autour des axes routiers à trafic élevé pour accompagner la Ville de Marseille qui souhaite se saisir du sujet.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Urbanisme et qualité de l'air : Organisation d'un séminaire			■	■	■	■	■	■	■	■	■
Révision des zonages et réflexions sur les complémentarités avec les docs de planif	70		■	■	■	■	■	■	■	■	■
Contribution aux études pour une ou plusieurs ZFEm sur le territoire métropolitain		X	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

VILLE DES PROXIMITÉS

Les travaux réalisés pour la Ville de Marseille sur la ville du ¼ d'heure et les noyaux villageois seront finalisés en 2022. Ils ont notamment pour objectif d'alimenter la Ville sur la répartition des commerces et équipements de proximité dans le périmètre communal afin d'identifier les leviers d'action en faveur de la qualité de vie des habitants.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Ville du ¼ d'heure	15		■	■	■	■	■	■	■	■	■
Noyaux villageois			■	■	■	■	■	■	■	■	■

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET RECYCLAGE URBAIN

Un des sujets-phares du programme de travail 2022 dont les premiers jalons ont été posés en 2021. La sobriété foncière est au cœur de nombreux travaux cette année. Il s'agit à la fois d'améliorer notre expertise et de participer à la création d'une culture urbaine commune avec nos partenaires, en termes de connaissances empiriques, de cartographies et de bases de données pour structurer et organiser les politiques publiques et les projets à venir. L'animation des réflexions entre les partenaires est également un enjeu majeur. Une approche opérationnelle est également prévue à travers les travaux attendus sur deux sites de friches économiques. L'Agence croise ainsi les regards et compétences des partenaires impliqués mais convoquent également toute la transversalité de ses équipes pour répondre à cet enjeu de recyclage urbain dans un contexte de raréfaction du foncier en milieu urbain.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Identification des freins entre la planification et la mise en oeuvre opérationnelle de la sobriété + animation partenariale			■	■	■	■	■	■	■	■	■
Étude de réduction de la consommation d'espace			■	■	■	■	■	■	■	■	■
Sites propices au renouvellement urbain en lien avec le PLUi			■	■	■	■	■	■	■	■	■
PAF : mise à jour des potentiels fonciers théoriques (gisements) en densification en zone U et AU	115		■	■	■	■	■	■	■	■	■
Animation des groupes de travail partenariaux			■	■	■	■	■	■	■	■	■
Études de sites et programmation économique : friches Moretti et boulevard de la Méditerranée			■	■	■	■	■	■	■	■	■
Identification / Connaissance des friches commerciales		X	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux fonciers du SCoT			■	■	■	■	■	■	■	■	■

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

NATURE EN VILLE

Sujet investi depuis plusieurs années par l'Agence, les travaux Nature en ville se poursuivent et préparent leur atterrissage opérationnel en se rattachant aux travaux PLUi et via des zooms territoriaux impulsés par la Ville de Marseille. Ces travaux s'ajoutent à la finalisation de ceux déjà engagés en 2021 sur la trame verte et bleue et font suite à l'UICN. De plus, l'Agam poursuit son rôle d'animation et de partage auprès des partenaires, notamment au travers des groupes de travail dédiés.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Renaturation (MOS et ScoT) : calcul de la conso d'espace											
Zooms territoriaux avec propositions d'action	35										
Finalisation travaux 2021 (trame verte et bleue + note UICN)											

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ Partenaire directement intéressé ■ Partenaire indirectement intéressé ■ Informé ■

2

PENSER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

REPENSER LA VILLE

Au-delà de la poursuite des travaux déjà engagés, l'Agence joue son rôle d'éclaireur sur les nouveaux sujets de l'urbanisme contemporain au service de ses partenaires. Grâce à son agilité et à sa réactivité, elle est sollicitée pour travailler sur des sujets nouveaux, et est appelée à se développer soit à travers des outils et des modes d'action innovants, comme c'est le cas pour les travaux portant sur le littoral sud, soit pour alimenter ses partenaires sur des sujets dont ils souhaitent se saisir à court ou moyen terme, les aménagements transitoires en sont un exemple.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Prospective neutralité carbone des territoires, réflexion à partir scénarii ADEME			■	■	■	■	■				
Programmation d'aménagements transitoires	90	X	■	■	■	■	■				
Benchmark sur les projets innovants en matière d'habitat pour les seniors					■	■	■			■	
Projet d'ensemble pour le front littoral Sud de Marseille			■	■	■	■	■	■	■	■	■

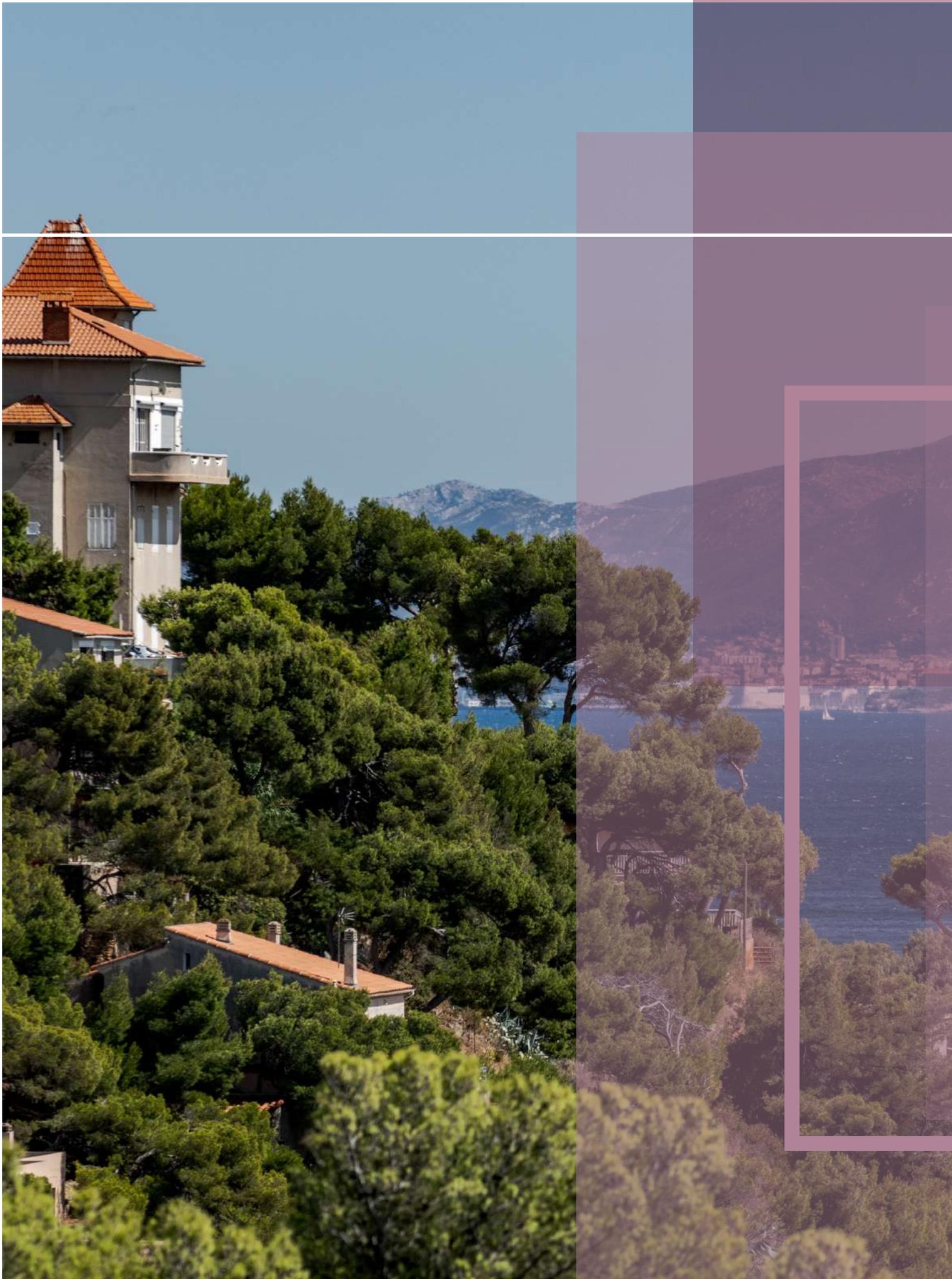
Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■

INNOVATION ET PROSPECTIVE

L'Agence cherche à innover via les laboratoires urbains et en investissant de nouveaux sujets pour anticiper les mutations des territoires et maintenir un niveau de veille efficace et performant. Il s'agit d'un volet exploratoire du programme de travail qui a déjà prouvé son utilité pour faire face aux ruptures et aux évolutions de l'actualité, en particulier celles dues aux crises qui se sont succédées, à la demande de ses partenaires.

INTITULÉ DE LA MISSION	JOURS PRÉVISIONNELS	AUPA	ÉTAT	AMP	CT1	CT4	VDM	EPAEM	GPMM	CD13	AUTRES
Lab'Urbain			■	■	■	■	■	■	■	■	■
Participation Laboratoire Urbain d'Innovation EPAEM	85		■	■	■	■	■	■	■	■	■
Étude prospective JO 2024			■	■	■	■	■	■	■	■	■

Pilote de la mission / À l'origine de la demande ■ *Partenaire directement intéressé* ■ *Partenaire indirectement intéressé* ■ *Informé* ■



SOCLE COMMUN DU PROGRAMME DE TRAVAIL MUTUALISÉ

Le socle commun est une mission essentielle et permanente des agences d'urbanisme. C'est grâce à ces travaux que l'Agence anime son partenariat et conduit ses missions d'accompagnement. À ce titre, tous les membres de l'Agam participent par leur financement à cette mutualisation. Tous les travaux qui en sont issus leur sont accessibles.

1

OBSERVER ET COMPRENDRE

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

L'observatoire économique permet d'assurer des missions de monitoring, notamment renforcées depuis la crise covid-19. Il est le lieu de gestion et de production de données, de cartographies et comprend également les échanges réguliers avec les partenaires et les groupes de travail partenariaux que l'Agam anime ou auxquels elle participe : club éco, club immobilier de bureau, groupe Expert emploi...

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

Au-delà des travaux spécifiques qui sont l'expression des demandes de partenaires, l'observatoire de l'habitat et du foncier regroupe les travaux menés dans le cadre de l'observatoire du PLH.

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

L'observatoire de la mobilité comprend essentiellement deux types de travaux, à savoir ceux menés dans le cadre de l'observatoire métropolitain des mobilités et l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) qui fera l'objet de plusieurs publications au cours de l'année.

OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'observatoire de l'environnement permet la production et la gestion de données sur l'environnement et la réalisation d'un projet cartographique sous QGis pour en faciliter l'accès. La sélection d'indicateurs fait également partie des missions prévues cette année (Top 20 environnement). Le groupe de travail Nature en ville poursuit l'animation de la démarche et demeure un lieu d'échanges partenarial privilégié.

BASE PROJETS

Ce travail est un socle important pour l'Agence et ses travaux. Il s'agit d'identifier et d'assurer le suivi des principaux projets du territoire afin de pouvoir en tenir compte dans les études et partager l'information avec les partenaires. En plus de son actualisation habituelle, l'Agence ré-interroge son format afin d'en faciliter le partage et la diffusion auprès de ses partenaires.

2

CAPITALISER ET PARTAGER

OUTILS CARTOGRAPHIQUES ET NUMÉRIQUES

La data est un enjeu incontournable et les outils nécessitent une actualisation continue, mobilisant une partie de l'équipe tout au long de l'année. La gestion de la donnée inclut notamment l'acquisition, le catalogage, l'administration des bases de données, la préparation et le suivi des conventions. Sur le volet SIG, les équipes œuvrent au prétraitement et à la création de couches SIG, la création et le suivi des webSIG... L'Agence développe depuis plusieurs années l'interface Dynamiques Urbaines ainsi que des tableaux de bord thématiques. Elle met ainsi à disposition de ses partenaires des outils de pilotage et d'observation... pour faciliter l'accès à l'information, à sa visualisation avec différents diagrammes et cartographies ainsi que des comparaisons territoriales.

3

ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR

ANIMATION DES PARTENARIATS, DES RÉSEAUX ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Les partenariats constituent l'ADN de chaque agence d'urbanisme, c'est pourquoi les réseaux existants doivent être animés, cultivés et renforcés, pour favoriser les synergies locales et nationales. L'Agam est ainsi membre du réseau FNAU et poursuit également un partenariat privilégié avec les agences de Toulouse et Strasbourg. Par ailleurs, l'Agence est également associée à la Commission Régionale Patrimoine Architecture. Enfin, le programme de travail nécessite une animation tout au long de l'année notamment via des rencontres régulières, un suivi et un bilan annuel qui alimente le rapport d'activités.

VEILLE

La veille est une activité qui concerne l'ensemble des équipes de l'Agence. Elle porte tant sur les thématiques liées aux travaux que sur l'actualité, l'évolution de la législation... Les fruits de ce travail alimentent aussi bien la base projets locale que les études et permet à l'Agam de demeurer un lieu de réflexion et d'échanges au service de ses partenaires, mettant à disposition son centre documentation physique et en ligne, en lien avec son site Internet, régulièrement actualisé.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Dans cette partie du programme de travail, il s'agit de faire connaître les travaux réalisés dans le cadre du programme de travail. Des événements comme les Rencontres de l'Agam sont régulièrement organisés afin de valoriser nos travaux. Leur objectif est d'apporter un éclairage complémentaire grâce à un ou plusieurs experts conviés à s'exprimer sur un sujet, en lien avec les études conduites dans le programme de travail mutualisé. Ainsi, nos différents formats de publications s'adaptent selon les canaux de diffusion et le public visé (Chiffres-clés, Regards...). Enfin, l'Agence fait vivre ses réalisations passées selon les besoins des partenaires en présentant des études conduites les années précédentes. Elle remplit son rôle de banque d'informations du territoire en participant à l'animation des réflexions locales.

4

AIDER, ACCOMPAGNER LES MEMBRES

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE MÉTHODES DE TRAVAIL

Dans la perspective de toujours améliorer la communication, la diffusion et la bonne appropriation des travaux, l'Agence innove et propose dorénavant de nouveaux formats : vidéos, data-visualisation... Elle participe également à l'animation des réflexions concernant le déploiement de l'OCSGE, l'outil d'observation de l'occupation des sols développé par l'État et déployé sur des territoires-pilotes. Enfin, le logiciel développé par l'Agam ePLUi doit être actualisé à la demande des partenaires et un temps de maintenance informatique est également prévu pour assurer son bon fonctionnement.

APPUI AUX MEMBRES

Cet ultime volet du socle commun du programme de travail partenarial est consacré à l'appui aux membres de l'Agence. En effet, au-delà des demandes anticipées de début d'année, qui constituent la colonne vertébrale du programme de travail, d'autres sollicitations peuvent émerger au gré de l'actualité et des évolutions locales ou nationales. L'Agence répond donc présente pour ses partenaires en fournissant essentiellement cartographies, données et éléments d'éclairage sur ces questions.



MISSIONS EN CONTRAT

1 CONTRATS IN-HOUSE

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE (AMP)

L'Agam effectuera une étude de stratégie territoriale afin de concilier protection de l'environnement, développement du secteur et confortation du rôle agricole de la plaine de la Crau, dans le secteur Fos-Salon, autour de l'axe routier de la RN59. L'objectif est d'inscrire les projets les plus structurants dans les documents d'urbanisme dans le cadre d'une réflexion globale sur l'ouest du territoire métropolitain, en lien avec la construction de l'axe routier.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE MARSEILLE-PROVENCE (CT1)

Deux prestations sont d'ores et déjà engagées pour 2022 pour le compte du Conseil de territoire Marseille-Provence (CT1). Une première mission est d'accompagner le CT1 dans la définition des intentions d'évolution du site Michelet – Le Corbusier à Marseille et de proposer un zonage adapté, en prévision de la disparition à moyen terme de la servitude d'attente de projet. Pour ce faire, l'Agence réalise une synthèse des documents existants, partage les enjeux et la définition des invariants, propose différents scénarios et adaptations réglementaires.

La deuxième mission conduite par l'Agam consiste en un diagnostic des opportunités et des contraintes de la commune de Roquefort-la-Bédoule au sein du CT1 sur différentes thématiques pré-identifiées (démographie, économie, habitat, déplacements, agriculture, foncier...). Il s'agit ensuite de proposer des orientations de positionnement partagées et négociées en croisant intentions et possibilités pour le territoire.

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS (CT3)

Le CT3 a mandaté l'Agam pour la réalisation d'un schéma directeur sur la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Sardenas à Lançon-de-Provence. Le site a été identifié comme stratégique pour l'implantation d'activités nouvelles dans le cadre du DOFIE métropolitain et est aujourd'hui très attractif. L'Agam appuiera donc le CT3 afin d'organiser et harmoniser le développement de la ZAE, notamment grâce à un travail phasé avec l'Établissement Public Foncier (EPF).

2 PRESTATIONS AUPRÈS DE PARTENAIRES

RÉGION

La Région travaille avec les quatre agences d'urbanisme à travers huit actions thématiques, en lien avec ses compétences directes. Dans le cadre de l'accompagnement des Parcs Naturels Régionaux (PNR) pour la révision de leurs chartes, en plus de la capitalisation sur la méthode réalisée depuis avec les agences. Trois parcs nécessiteront un appui spécifique, à savoir ceux du Queyras et du Luberon pour la finalisation de leur charte et celui de la Camargue pour la réalisation de son diagnostic territorial. Le volet sobriété foncière de la Loi Climat et résilience, promulguée en août 2021, constituera également un volet de cette action menée en 2022.

Les agences, dont l'Agam, accompagneront également la Région en faveur de la création d'un dispositif permettant de financer « les territoires qui s'engagent dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie biodiversité intégrant plusieurs thématiques. »

La troisième action, pour laquelle l'Agam est pilote, porte sur la mobilité. Cette thématique est particulièrement stratégique pour la Région en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Ainsi, les agences poursuivent leur travail autour d'un référentiel de mobilité régional (actualisation et traitement de données, suivi, tableau de bord, atlas...). En 2022 sera également mené un diagnostic sur le covoiturage (usages et grandes lignes) afin d'alimenter la Région sur le sujet et enfin, une synthèse des projets sur les territoires métropolitains.

À travers la stratégie urbaine du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région attend des agences qu'elles construisent un portrait et une typologie des centres urbains régionaux indiqués dans le document. Une identification des projets visant à renforcer l'attractivité des territoires complètera ce travail afin d'alimenter des projets de contractualisation Région – territoires.

Les agences travailleront en 2022 sur les lieux et quartiers créatifs en Région. Il s'agit de l'action concentrant le plus de moyens dans le cadre du programme de travail 2022. L'objectif est de réaliser un inventaire et une première analyse de ces sites dans la perspective de réaliser un atlas. Des monographies et des rencontres avec les acteurs de la filière alimenteront également les réflexions régionales. L'Agam pilote cette étude.

La Région sollicite également les agences pour participer à la définition des objectifs territorialisés de réduction du rythme de l'artificialisation des sols. Les porteurs de SCoT et les EPCI non couverts seront associés afin de viser la zéro artificialisation nette et la réduction du rythme de l'artificialisation en attendant l'atteinte de cet objectif, conformément à la loi adoptée en 2021.

Depuis plusieurs années s'est constitué un « Réseau Connaissance et Territoire », instance privilégiée de partages et d'échanges. L'accompagnement, l'animation, en particulier sur le volet data de cet observatoire est une mission récurrente dans le cadre de la convention qui lie la Région et les agences, accentuée par la refonte du site web. Il s'agit de la troisième action pilotée par l'Agam. Un secrétariat technique de coordination pour l'ensemble des actions est également assuré par les agences et la Région.

Enfin, un travail spécifique est conduit dans le cadre de l'Observatoire des Entreprises qui se décline en trois actions (dont deux sont relatives au foncier économique). La première porte sur les conditions d'émergence et d'existence pérenne d'une filière locale d'amendements organiques, dans la continuité des travaux menés en 2021. La deuxième consiste en la réalisation d'une étude sur le foncier économique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La dernière interroge l'impact du e-commerce sur le foncier économique régional.

COMMUNE DE MANOSQUE

L'Agam conduit deux études distinctes pour la commune de Manosque. L'une porte sur la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Chantepunier qui vise à définir, à partir d'un diagnostic stratégique et de premières orientations réalisé en 2021, un projet d'ensemble pour ce secteur. Cette étude urbaine comprend également des zooms sur les espaces publics et les lots de la ZAC à la demande de la commune. La deuxième concerne le renouvellement urbain du quartier de gare Saint-Joseph.

COMMUNE DE MARIGNANE

Dans le cadre d'une réflexion sur le centre ancien et ses quartiers limitrophes, Marignane a sollicité l'Agam pour la réalisation d'un plan guide sur ce périmètre. Les travaux, démarrés en 2021 seront finalisés en 2022 avec un rendu permettant l'identification d'actions s'inscrivant dans une stratégie d'urbanisme global et évolutif, partagée et concertée avec les services communaux.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'Agam a répondu à un appel à projets auprès de l'ARS pour deux projets autour du thème de l'urbanisme et de la santé. La première proposition porte sur la réalisation d'un benchmark sur l'intégration de la thématique dans les SCoT. L'Agence propose d'analyser les mobilités actives et leurs bénéfices sur la santé grâce à l'exploitation et à la valorisation de l'EMC² dont les résultats ont été reçus en 2021.

AUTRES PARTENARIATS

L'Agam a une action diversifiée et adaptée à destination des partenaires qui la sollicitent pour la diversité de ses compétences, sa connaissance fine du territoire, de l'historique des projets et sa réactivité. Différents travaux sont ainsi conduits en 2022.

Pour le compte de la Soleam, l'Agam réalisera la mise à jour des fiches ZAC du territoire, un travail essentiellement porté par le pôle graphisme, en lien avec le projet urbain. D'autres pistes de travaux sont également identifiées et pourront compléter cette demande initiale : participation à des jurys, appui sur le projet Capelette...

PROGRAMME DE TRAVAIL NON MUTUALISÉ

CONTRATS IN-HOUSE / PRESTATIONS AUPRÈS DE PARTENAIRES

En lien avec le protocole foncier conclu entre la Métropole AMP et SNCF Immo, l'Agence réalisera des études urbaines pour SNCF Immo sur une vingtaine de sites. La liste pourra être actualisée au fil de l'année selon les besoins et l'actualité des projets du territoire.

Une convention 2021-2022 a également été signée avec la Maison de l'emploi pour la conduite de plusieurs travaux. L'Agam apportera son appui technique à la réalisation de notes, à l'animation et apportera son expertise à la structure. Des analyses statistiques seront également conduites avec une veille conjoncturelle sur les Services Publics de l'Insertion et de l'Emploi Territoriaux (SPIET) du département. Enfin, l'Agence fera le lien avec les demandes d'informations et de données sur l'emploi et le chômage, conjointement avec la Ville de Marseille.

Enfin, un partenariat s'est constitué avec l'université Gustave Eiffel, dont un des campus se situe à Salon-de-Provence, pour l'appui à la réalisation du projet de recherche ANR Urfé (Aménagement de l'espace urbain et mobilités à faible impact environnemental). Ce programme de recherche européen sur les micro-mobilités se poursuivra jusqu'en 2023. A ce titre et pour l'année 2022, l'Agence travaillera sur le suivi des politiques cyclables, l'identification de sites aménagés pour les cyclistes et l'organisation et la préparation de séminaires de suivi du projet.

**Pour en savoir plus,
rendez-vous sur notre site
www.agam.org**

Pour suivre nos actualités,
suivez-nous sur les réseaux sociaux



20 | PROGRAMME
22 | DE TRAVAIL

agam

**AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE**

Louvre & Paix - 49, La Canebière CS 41858 13221 Marseille Cedex 01
T. 04 88 91 92 90

agam.org

